



**Syndicat  
CGT  
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr  
cgt.cleon@renault.com  
fax: 01 76 86 78 40

- NAO.
- Regression sociale.
- Résultats financiers Cléon
- Mutuelle.

Site CGT Cléon: [cgtrenaultcleon.fr](http://cgtrenaultcleon.fr)

Mardi 23 février 2016

### **Bilan négociations salariales 2016**

**Malgré des bénéfiques records, la direction a annoncé la fin des Augmentations Générales de Salaire : la mobilisation n'a pas permis d'inverser la tendance !**

La négociation sur les salaires, ce n'est pas une fois dans l'année, à tout moment nous pouvons contraindre la direction à lâcher sur nos revendications salariales...

**A condition d'avoir le rapport de force.**

**Les salariés Renault au Maroc, en Roumanie, en Turquie... ont su l'imposer, pourquoi pas nous?**

### **Retour sur les mobilisations du 15 février**

**Pour Cléon:** 200 salariés se sont rassemblés sous le restaurant.

**Au Mans:** plus de 300 salariés en grève.

**Lardy:** 130 grévistes le 15, manifestation et défilé dans les ateliers, nouvel appel le 16, 100 grévistes.

**Gd Couronne :** 80% de l'atelier en grève. Actions aux entrées le matin.

**Sandouville:** 90 salariés en grève.

**Fonderie de Bretagne:** Fonderie à l'arrêt complet 2 heures dans chaque équipe....

**Un niveau de mobilisation insuffisant, mais qui ne reflète pas le réel mécontentement des salariés.**

**Pessimisme, fatalisme, individualisme... Il va falloir dépasser tout ça, sinon l'avenir va être «rude».**

### **Bilan NAO 2016 :**

**⇒ Suppression des Augmentations Générales de Salaires !!!**

- En 2016: **130 millions d'euros** pour les salariés au titre de l'intéressement et **710 millions d'euros** pour les actionnaires !!

- Plus d'augmentation de salaires pour les intérimaires et pas d'intéressement: des salaires bloqués à vie pour les 1200 intérimaires du site !

- Des augmentations «Individuelles», basées sur des critères que personne ne maîtrise... avec pour but : mettre les salariés en concurrence et exacerber l'individualisme... Et on nous parle de QVT.

- En 2015, 15 millions d'euros pour Carlos Ghosn et 18.2 millions d'euros pour les 11 dirigeants du groupe.....

## **Projet de loi sur le travail : vers la grande régression sociale**

**Le N°2 du MEDEF, Geoffroy Roux de Bézieux.... s'exprimait ainsi il y a quelques mois: «il faut revenir sur ce que nous avons été obligés de concéder depuis 1944». En clair: code du travail, CDI, retraite, Sécu, prud'hommes, inspection du travail... Le gouvernement l'a entendu !!**

Temps de travail, indemnités prud'homales, chômage, astreinte, licenciement : le gouvernement se prépare à céder sur tout face au patronat. Après les lois Macron, Rebsamen... Le gouvernement s'apprête à organiser la grande régression sociale, dans le cadre de son projet de loi sur le travail qui doit être présenté le 9 mars en conseil des ministres.

- Une entreprise peut, par accord, **baisser les salaires et changer le temps de travail**. Les salariés qui refuseraient un tel accord pourront être licenciés automatiquement « pour cause réelle et sérieuse».

- Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures **pourront être fractionnées**.

- La durée des « forfaits jour » pourra être allongée et le temps de récupération pourra être morcelé. Au total, le texte de loi prévoit que le temps de **travail hebdomadaire pourra aller jusqu'à 60 heures**.

- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient **5 fois moins majorées**.

- En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire
- Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats: Courrier au domicile, pression, chantage seront utilisés pour faire accepter de nouveaux reculs aux salariés.
- Par simple accord, on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.
- Le temps de travail sera fixé entreprise par entreprise. Les temps d'astreinte, de déplacement, d'habillage ne seront plus comptés dans le temps de travail.
- Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu. Et bien d'autres encore....

La CGT mettra tout en oeuvre et continuera de combattre ces attaques: loi Macron, Rebsamen, projet de loi El Khomri.... Il faut que chacun mesure bien les conséquences de ces attaques... et l'avenir que nous nous réservons, à nous et nos enfants.

La CGT appelle à une mobilisation nationale, il y a urgence !!!

## Comptes Renault Cléon 2009 à 2014.

Source d'informations : site internet "info greffe"

Renault Cléon		CA en K€	Résultat en K€	évènement particulier:
	2014	485 445	12 428	
	2013	484 350	11 237	
	2012	526 845	11 314	
	2011	542 583	13 445	
	2010	434 974	-8 725	radiat de la fonderie de Normandie
	2009	416 232	14 965	

- 12.428 millions d'euros de résultat net en 2014 pour cléon.

Rappel: toutes les SNC (Cléon, le Mans, Sandouville...) font des bénéfices... et nous ne touchons aucune participation aux bénéfices, alors que c'est obligatoire... étrange.

**Résumons: Les SNC font des bénéfices, ces bénéfices remontent à Renault SAS sous forme de dividendes, qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de la participation aux bénéfices...**

De fait, la Renault SAS est continuellement en déficit..

**Un montage financier mis en place pour que les salariés ne touchent pas de participation aux bénéfices?**

**C'est, entre autres, ce que les experts, suite au vote majoritaire des élus de CE CGT, vont tenter de découvrir...**

Nous rappelons que cette expertise est possible parce que la CGT est majoritaire au CE... *A suivre...*

**Rappel:  
la direction doit payer 50% des cotisations mutuelles.**

Une note conjointe du Ministère des finances et du Ministère des affaires sociales précise les obligations employeur quant à la prise en charge de l'obligation de financement de la complémentaire santé.

Dans ce cadre, la CGT Renault a provoqué le groupe Humanis pour connaître le cadre dans lequel ces dispositions doivent être appliquées chez RENAULT.

**- La CGT sollicite la direction générale de RENAULT pour l'application dès le 1er JANVIER 2016 de cette obligation:**

**«Lorsque l'employeur impose la couverture obligatoire des ayants droit et que ces derniers sont couverts dans le cadre collectif et obligatoire de l'entreprise, l'employeur doit s'engager à hauteur de 50% de cette cotisation».**

**- Ce qui représente un gain de 20.14 euros mensuels pour une cotisation DUO et 39.80 euros mensuels pour une cotisation famille.**

**Un courrier inter-syndical a été envoyé à la direction.**

A la parution des décrets, les principaux groupes industriels : Thales, Safran, SNCF les ont intégrés dans leur accord.

**La CGT RENAULT a demandé à la direction de RENAULT d'en faire autant.**